

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION D'ENSEIGNER 2021/2022

La licence 2021.2022 doit être effective pour pouvoir prétendre à une APE

Si cette demande est liée à une nouvelle affiliation, veuillez cocher la case ci-dessous :

Affiliation en cours à la FFJDA

Une copie doit être envoyée conjointement à la demande d'affiliation

Cocher la case correspondante - **Une fiche par demande et par discipline**

KENDO **IAÏDO** **JODO** **NAGINATA** **CHANBARA**

Nom & Prénom : Date & Lieu de naissance :

E-mail : Tél.

Profession actuelle :

Adresse :

Code Postal : Ville :

INFORMATIONS SUR VOS PRATIQUES

Club d'appartenance :

Grade actuel : obtenu le à

Date de vos débuts de pratique dans la discipline concernée par la demande :

Pratiquez-vous une ou plusieurs disciplines du CNKDR, si oui lesquelles :

Avez-vous déjà suivi des stages organisés par le CNKDR ? Oui Non

Si oui, mentionnez le (les) stages que vous avez suivi(s) : nature, année, lieu, formateur

.....
.....
.....

RAISONS ET MOTIVATIONS DE VOTRE DEMANDE

.....
.....
.....
.....
.....
.....



EXPERIENCE DANS L'ENSEIGNEMENT

Assurez-vous actuellement une initiation : Oui Non depuis le

Si oui, nom et numéro d'affiliation du club.....

Assurez-vous cette initiation, seul(e) ? Oui Non

ou sous la responsabilité d'un enseignant ? Oui Non Nom de l'enseignant :

DIPLOMES

Etes-vous en possession d'un (ou plusieurs) Brevet(s) d'Etat d'Educateur Sportif ?

Oui Non

Si oui, quelle(s) mention(s) ? Degré du BEES ?

Avez-vous le Tronc Commun du B.E.E.S ? Oui Non

Votre niveau d'études atteint (diplômes obtenus)

Eventuellement, étude ou formation en cours :

Date de la demande

Signature du demandeur

AVIS ET SIGNATURE OBLIGATOIRE DES DIFFÉRENTS PRÉSIDENTS

AVIS DU PRESIDENT DE CLUB > M. MmePrésident(e) du club

Avis favorable

Avis défavorable

Signature

AVIS DU PRESIDENT de la CRKDR > M. MmePrésident(e) de la CRKDR

Avis favorable

Avis défavorable

Signature

INFORMATIONS IMPORTANTES

L'APE n'est valable que pour la saison en cours (1^{er} septembre au 31 août)

Elle est renouvelable mais elle reste une mesure exceptionnelle ; elle implique le suivi de la formation au Certificat Fédéral d'Enseignement Bénévole (CFEB) ou du CQP avec présentation à l'examen respectif qui en découle.

